

Journées de la société civile, 8 et 9 décembre 2016, Dhaka, Bangladesh

Document transitoire – Les femmes dans la migration¹

1. Introduction

Le contexte des *femmes dans la migration* dépasse celui des femmes migrantes, pour explorer les réalités de toutes les femmes affectées par la migration dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour.

La mobilité des femmes peut être perçue comme un continuum à l'intérieur des pays et au-delà des frontières, fondé sur le choix dans certains cas, mais de plus en plus contraint par des facteurs économiques, politiques, fondés sur le sexe, causés par des conflits ou les changements climatiques. La violence et la discrimination fondée sur le sexe sont aussi des facteurs de migration chez les femmes. Les réalités vécues par les femmes ne s'intègrent pas facilement dans les cadres et les catégorisations actuels, aussi bien nationaux qu'internationaux, de personnes en déplacement, catégorisations qui servent à inclure certains et à exclure d'autres et qui créent une fausse hiérarchie entre des migrants « méritants » et des « non méritants ».

Les États négligent souvent de reconnaître les raisons multiples et complexes qui motivent la migration des femmes, les réalités des femmes communes à l'ensemble de ces catégories de migration et l'obligation de tout État de respecter les droits de l'homme et les obligations des traités, indépendamment de la catégorie ou du statut. La notion de « migrations mixtes » ne cerne pas le continuum des réalités migratoires, non choisies dans bien des cas.

À un moment où les États, le système des Nations unies et la société civile préparent le cadre d'un Pacte mondial sur la migration et d'un Pacte mondial pour les réfugiés, il est important de souligner les limites dans les discours actuels sur les femmes dans la migration :

- Une analyse des genres vise les rôles sexués des femmes, des hommes, des personnes transgenres et intersexuées, et donc pas seulement des femmes. Le sexe n'est pas binaire.
- Dans un cadre tenant compte des sexes, il ne suffit pas de saupoudrer « les femmes et les filles » dans tout le document sans aborder la façon dont l'exploitation et l'exclusion des femmes est

¹ Ce document de transition a été préparé comme une entrée pour les Journées de la société civile du FMMD 2016 par le réseau des femmes dans la migration. Il analyse le rôle, la protection et l'autonomisation des femmes dans la migration à travers les quatre domaines thématiques à l'ordre du jour des Journées de la Société du FMMD 2016.

intégrée dans les systèmes économiques, politiques et sociaux et les obstacles systémiques profonds à la réalisation des droits de l'homme relatifs aux femmes et de l'égalité des sexes.

- Les femmes migrantes ne sont pas d'abord des victimes ni des « populations vulnérables » à secourir. Elles sont les agents de leur propre vie et du changement de la communauté. Les femmes migrantes et réfugiées risquent d'être confrontées à une vulnérabilité découlant de politiques et de systèmes qui doivent faire l'objet de tous nos efforts.
- La notion de femmes dans la migration ne concerne pas seulement les travailleurs domestiques et la traite des femmes. Il s'agit des manières vastes et variées dont les femmes sont affectées par leur propre migration ou celle des membres de leur famille, ainsi que le droit de rester à la maison.
- Tandis que la violence fondée sur le sexe est présente dans tous les aspects concernant les femmes dans la migration, dans les pays d'accueil, de transit et de destination, les migrants sont accusés de violence pour une *série* de raisons incluant notamment le statut de migrant, la nationalité, la race, la religion, etc. La violence est souvent perpétrée par l'État, notamment dans le cadre des mesures relatives à l'immigration.
- La majorité du trafic concerne la main-d'œuvre et non le commerce du sexe. La meilleure façon de mettre fin au trafic se fera par l'intégration complète de normes internationales du travail dans le droit national et par des voies plus régulières de migration. Le « trafic » ne doit pas être utilisé comme une excuse pour militariser davantage les frontières, renforcer les mesures et criminaliser les personnes qui transportent des migrants ou qui sont elles-mêmes des migrants et le travail qu'elles accomplissent.
- La « protection des femmes » ne doit pas être utilisée pour criminaliser les hommes migrants et exacerber la xénophobie au nom des « droits des femmes ».
- La « contribution des femmes migrantes au développement » constitue un cadre qui instrumentalise l'autonomisation des femmes plutôt que d'affirmer les droits et l'action des femmes d'abord et avant tout.
- La « gestion des migrations » conduit à se demander qui est concerné par la gestion (ce ne sont pas tous les migrants), par qui est-elle effectuée, pour qui, dans quel but ? Qui en profite vraiment ? Nous remettons en cause l'encadrement de la « gestion des migrations », qui met l'accent sur la mobilité de la main-d'œuvre plutôt que sur les droits humains des migrants.

En réalité, une analyse des femmes dans la migration, fondée sur le sexe, et un engagement clair en faveur des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes dans les États d'origine, de transit et de destination doit :

- Considérer le rôle des femmes dans la migration comme central pour l'économie mondiale actuelle, qui entraîne la mobilité humaine. L'échec des politiques économiques de développement et les chocs économiques mondiaux entraînent le déplacement et une demande croissante de main d'œuvre féminine à bas salaires et précaire. La main d'œuvre féminine, rémunérée et non rémunérée, dans l'économie mondiale n'est pas une considération secondaire - ce travail-graisse les rouages de l'ensemble du système - au domicile, sur le lieu de travail, dans la communauté et comble les lacunes dans les services que l'Etat devrait fournir. Ce travail est de plus en plus « déplacé » d'un endroit à l'autre pour répondre aux besoins des nouveaux sites dans la chaîne de montage mondiale. Le travail des femmes est au cœur même du calendrier du développement et doit être considéré dans le contexte des droits économiques, sociaux et des droits de l'homme.
- Reconnaître les droits et l'action des femmes plutôt que de renforcer les relations de pouvoir entre les sexes.

- Prendre en compte la complexité de la situation des femmes en raison de la race, l'origine ethnique, la classe sociale, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le statut national et d'autres facteurs, ainsi que les discours dominants qui cherchent à opposer un groupe ayant une identité propre à un autre.
- Reconnaître que les femmes ne constituent pas un « groupe » à ajouter aux cadres de l'analyse et de la politique ; les femmes représentent la moitié de la population mondiale et la moitié de tous les migrants internationaux.
- Reconnaître que les droits de l'homme sont universels pour tous et que les États ont l'obligation de protéger ces droits. Il est inconcevable de soutenir qu'un groupe ayant une identité propre est davantage digne de droits qu'un autre.
- Agir pour protéger *les droits des femmes*, pas pour protéger les femmes.

2. Droits des travailleuses migrantes (Thématique 1 du Programme de la société civile du FMMD 2016)

Les femmes migrantes sont souvent des travailleuses contractuelles temporaires, dans l'incapacité de réclamer les mêmes droits que les citoyens ; certaines ont leur situation liée à un employeur et encourent les risques d'exploitation et d'abus dans le travail. Beaucoup de femmes migrantes ne sont pas en mesure de faire venir leur famille. Les travailleuses migrantes relevant d'un statut d'immigration précaire sont souvent confrontées à l'exclusion généralisée de la protection du travail, aux obstacles pour accéder aux services et à la justice au travail, et sont empêchées de se syndiquer en raison des craintes justifiées de représailles par les employeurs et d'expulsion.

Un manque de volonté politique pour réglementer et surveiller le secteur du recrutement international signifie qu'il opère souvent dans un vide juridique et est responsable de beaucoup des violences subies par les travailleuses migrantes : la violence fondée sur le sexe, l'extorsion de frais exorbitants menant à des situations de servitude, les retenues sur salaires et la confiscation des passeports.

Un des principaux problèmes est lié au modèle de développement imparfait qui repose sur le travail exploité des femmes migrantes tout en renforçant les obstacles à leur mouvement à travers les frontières et la criminalisation de leur présence dans les pays de destination. Les nations bénéficient de leur travail et de leurs envois de fonds, mais ne répondent pas à la protection de leurs droits humains. Les travailleuses migrantes jouent un rôle dans le développement qui ne peut pas être instrumentalisé et qui doit être considéré dans le réseau complexe de leurs choix, ou de leur absence de choix, de leurs relations familiales et de leur capacité à revendiquer des droits.

De plus en plus de travailleuses migrantes sont criminalisées, en particulier celles qui ont un statut d'immigration précaire. Les migrantes ne doivent pas être incriminées pour avoir cherché à échapper à la pauvreté, aux conflits ou aux déplacements, mais les États et les régions devraient au contraire assumer la responsabilité de leur dépendance à l'égard d'une main d'œuvre migrante peu coûteuse, en particulier grâce à la régularisation des travailleuses migrantes. À l'échelle mondiale, il est nécessaire d'augmenter les canaux réguliers pour la migration et le regroupement familial, en particulier pour les travailleuses migrantes faiblement rémunérées.

3. La protection des migrants en déplacement (Thématique 2 du Programme de la société civile du FMMD 2016)

Les migrants en situation de crise

La focalisation actuelle sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui exige des réponses d'urgence et fondées sur les droits, ne doit pas détourner notre attention des réalités actuelles des migrants économiques qui cherchent des moyens de subsistance au-delà des frontières et du chevauchement entre les deux catégories.

L'initiative bienvenue sur les migrants dans les pays en crise (MICIC) devrait également prendre en considération les flux de réfugiés qui fuient la violence étatique et paraétatique, ainsi que les migrants confrontés à la crise et à la violence en situation de transit et aux frontières, en promouvant une analyse comparative entre les sexes.

Une part de plus en plus importante et visible des migrants aux frontières et en transit sont des femmes et des enfants, ce qui ajoute de nouvelles préoccupations pour assurer la protection des migrants et des réfugiés en raison de la vulnérabilité liée à l'âge et au sexe. Cela inclut les cas de viols et toute autre violence basée sur le genre. Davantage de femmes s'engagent seules sur des routes dangereuses et un nombre croissant meurent en transit.

Les femmes déplacées et les femmes migrantes, qu'elles soient réfugiées ou travailleuses migrantes, n'ont pas accès aux services de santé sexuelle et reproductive, peuvent tomber enceinte et ne sont pas en mesure d'éviter les grossesses. La situation des femmes enceintes est encore aggravée par les causes de la migration ; de mauvaises conditions de transit et dans les camps, y compris le manque d'eau potable, le manque de nourriture adéquate, le manque de soins de santé, des conditions insalubres, ainsi que les politiques obstructionnistes qui cherchent à refouler des milliers de réfugiés.

Migrations dues au changement climatique

Le changement climatique engendre des effets directement liés au genre et à la migration, en particulier pour les femmes agricultrices rurales, en déplaçant les femmes à l'intérieur des pays et au-delà des frontières. Selon le FNUAP, on estime que 87 % des femmes célibataires et 100 % des femmes mariées ont perdu leur principale source de revenus lorsque le cyclone Nargis a frappé le delta de l'Ayeyarwaddy au Myanmar en 2008. Les États doivent reconnaître l'importance accordée au genre dans l'agriculture en ce qui concerne les migrants en situation de crise.

4. Le développement durable (Thématique 3 du Programme de la société civile du FMMD 2016)

Racisme et xénophobie

Créer des sociétés accueillantes et favorables à l'inclusion sociale dans le système économique mondial actuel exige de repenser de façon radicale et intersectorielle la manière dont nous agissons les uns envers les autres dans le contexte du colonialisme, du racisme, du nationalisme, de la xénophobie, des mesures d'austérité qui menacent les droits des travailleurs, les inégalités, le chômage, la pauvreté et le patriarcat. Construire la solidarité entre les groupes opprimés exige que nous remettions tous en question nos propres préjugés, les inégalités et la discrimination dans nos propres contextes, ainsi que les systèmes mondiaux de puissance post-coloniale et le privilège qui créent et favorisent le racisme, la xénophobie et la violence contre les femmes.

Il est préoccupant de constater que des migrants, auteurs d'actes de violence fondés sur le sexe, servent d'alibi pour justifier le racisme et la xénophobie, menant même à des attaques physiques sur les hommes migrants et réfugiés au nom de « la protection des femmes ». Toutes les femmes devraient être à l'abri de la violence sexuelle et sexiste, quel que soit leur statut migratoire ou celui des auteurs de tels actes.

Le leadership des femmes migrantes

Les femmes dans la migration sont des agents clés du changement et leur contribution devrait être considérée à travers le prisme complet du développement humain, à la fois social, politique, culturel et économique. Malgré et souvent justement en raison des conditions difficiles auxquelles elles sont confrontées, les femmes migrantes sont des forces visionnaires et organisées pour le changement au sein de leurs pays de destination et de leurs pays d'origine. Les femmes migrantes dirigent le changement à partir de leurs identités multiples dans de nombreux domaines de la politique publique.

Les États devraient reconnaître et soutenir le leadership des femmes migrantes dans des domaines tels que la lutte contre la xénophobie, la création de réseaux de soutien social et économique, la lutte contre la violence, la construction de centres de travailleurs pour revendiquer des droits du travail, la contestation des abus de la police, ainsi que la conduite de mouvements en faveur des droits des migrants visant à réformer les politiques nationales. Dans les pays d'origine, les femmes migrantes peuvent accéder à l'indépendance économique, changer les relations entre les sexes et participer à la politique grâce à de nouvelles connaissances et de nouvelles qualités de leaders. En outre, elles portent les revendications de la société civile pour le travail décent, pour les services publics, contre la violence et pour les droits fonciers.

Les communautés de la diaspora ne peuvent pas être réduites à un rôle de simples « banques », auprès desquelles les pays d'origine recueillent des fonds pour des projets de développement, ou bien les pays hôtes réduisent l'aide aux pays tiers en utilisant l'argument selon lequel les envois de fonds de la diaspora sont un moyen de substitution. Le rôle de développement que jouent les femmes dans la construction communautaire, à la fois dans le pays d'origine et dans le pays de destination, doit être reconnu pour sa valeur sociale et politique, ainsi que pour sa fonction de pierre angulaire dans la création de cultures transnationales de la diversité.

5. La gouvernance mondiale de la migration (Thématique 4 du Programme de la société civile du FMMD 2016)

Migration circulaire

Le modèle de « migration circulaire » allègue une situation gagnant-gagnant pour les pays d'origine qui bénéficient des envois de fonds et les pays de destination qui comblent le manque critique de main d'œuvre, mais il obscurcit trop souvent les droits fondamentaux des migrants eux-mêmes. Pour les femmes, en particulier, certains modèles de migration circulaire ont pour conséquences des familles divisées, le fait d'élever des enfants mais pas les siens, les risques accrus en transit et sur les lieux de travail, ainsi que d'autres facteurs et ils signifient que la nécessité de migrer peut avoir des répercussions profondes et néfastes.

Puisque la communauté internationale façonne un pacte mondial pour les migrations, elle doit commencer par se concentrer sur les droits de l'homme des migrants et les droits fondamentaux des femmes, défiant les sophismes de ces modèles de « migration circulaire ». Des efforts importants pour régulariser les politiques de migration, de recrutement et d'emploi, la transférabilité des droits à pension et les autres moyens permettant d'améliorer l'expérience de la migration sont nécessaires mais

insuffisants. Les travailleurs temporaires devraient obtenir des moyens d'accéder à la résidence permanente et à la citoyenneté, de même que leurs familles. Ces modèles de migration circulaire vont à l'encontre de la construction sociale de sociétés durables. Le sentiment d'insécurité lié au statut personnel dans un pays, ou la conscience de son caractère temporaire, n'encourage pas le développement d'un véritable sentiment d'appartenance des migrants ni des communautés d'accueil.

Migration et Agenda 2030

Tous les objectifs de développement durable sont nécessaires pour faire de la migration un choix et pour garantir les droits des femmes et l'avenir de la terre, pas seulement là où la migration est mentionnée dans les ODD. Nous demandons l'intégration des ODD dans le nouveau Pacte mondial sur la migration. Cela implique de prendre en compte les résultats de la Déclaration d'Addis-Abeba, la nécessité d'un financement adéquat du développement et les implications économiques des droits de l'homme liées au genre en matière de flux financiers illicites.

Les contributions des femmes migrantes vont bien au-delà des envois de fonds ou des investissements de la diaspora et elles ne doivent pas être instrumentalisées en tant que telle. Les programmes de développement profiteront certainement du leadership et des contributions économiques des femmes migrantes, mais le programme des ODD ne doit pas partir du principe que les ressources issues des stratégies de survie précaires des femmes constituent un financement du développement, ni qu'elles pourraient fournir une excuse pour ne pas respecter les engagements nationaux d'aide publique au développement (APD) et la responsabilité mondiale commune pour l'aide financière au développement.

L'agenda 2030 qui encadre le principe de « migration sûre, légale et ordonnée » fait écho dans le Pacte mondial, ouvre la possibilité de régularisation des migrants, met fin aux contrats temporaires et à la migration circulaire, à l'expansion des canaux de migration régulière, en particulier pour les travailleuses à bas salaires, à la criminalisation des migrants aux frontières et à l'intérieur, ainsi que la prise en compte du cadre de gouvernance de la migration mondiale actuelle, comme il ressort des traités relatifs aux droits de l'homme et des conventions de l'OIT. Il ne doit pas être utilisé comme un code en faveur du maintien de l'exclusion, de la criminalisation et de l'expulsion des migrants. Ce sera notre défi commun au moment où la société civile coopère avec les États et le système des Nations unies pour le développement du Pacte mondial.

Pour des recommandations spécifiques relatives aux domaines thématiques de chacune des Journées de la société civile / FMMD 2017, voir www.womeninmigration.org